



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye - Tél. 39 23 44 - Télégr. Intercourt, La Haye

## ***communiqué***

*non officiel*

*pour publication immédiate*

n° 69/8

Le 20 mai 1969

### Début des plaidoiries de l'Espagne dans l'affaire de la Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le 20 mai 1969, à 10 heures, les représentants du Gouvernement espagnol ont commencé leurs plaidoiries devant la Cour. Après une déclaration de M. Castro-Rial, agent du Gouvernement espagnol, M. Gil Robles, conseil de ce gouvernement, a commencé la présentation d'un aperçu général de l'affaire, qu'il poursuivra au cours de la prochaine audience. Se prévalant de la faculté, offerte par l'article 39 du Statut de la Cour, d'employer une autre langue que le français ou l'anglais, M. Gil Robles s'est exprimé en espagnol.

Lors des audiences qui suivront, les autres conseils du Gouvernement espagnol se répartiront la présentation des thèses de leur gouvernement dans l'ordre ci-après :

M. Guggenheim (Principes généraux du droit international applicables à l'affaire), sir Humphrey Waldock (La Barcelona Traction est assujettie à la jurisprudence espagnole), MM. Reuter (La cessation de paiements et les autorités espagnoles non judiciaires), Uría (Le jugement déclarant la faillite, les moyens de saisie et leurs effets), Carreras (La nomination et l'activité des syndics - la vente), Sureda (La situation économique de la Barcelona Traction et la vente), Jiménez de Aréchaga (Le grief global), Weil (Observations sur la réparation), Malintoppi (Le non-épuisement des recours) et Ago (Le défaut de qualité pour agir).

Il est actuellement prévu que ces plaidoiries occuperont une vingtaine d'audiences.